

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2018-09(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 15 juin 2018
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 17
Absents : 5
Votants : 17
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

L'an deux mille dix-huit et le 29 juin, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA, Nathalie PONCE-GASSIER,
Messieurs Khaled BENFERHAT, Serge CAREL, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Claude FIAERT (ayant reçu pouvoir de mme GRANET-BRUNELLO), Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge SARDELLA, Jean-Yves ROUX,

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia GRANET-BRUNELLO (ayant donné pouvoir à monsieur FIAERT), Brigitte REYNAUD.
Messieurs Patrick BOUVET, André LAURENS, Serge PRATO.

Objet : Budget supplémentaire de l'exercice 2018

Le président POURCIN expose :

Le budget supplémentaire 2018 que j'ai l'honneur de vous soumettre intègre les résultats du compte administratif 2017 et l'affectation du résultat que nous venons d'examiner.

Ce budget supplémentaire s'élève à **4 272 625 euros**. La répartition par section est la suivante :

Section de fonctionnement	1 515 340 euros
Section d'investissement	2 757 285 euros

Je vous propose d'étudier, par section, l'affectation de ces crédits étant précisé que, comme pour le budget primitif 2018, le vote s'effectue au niveau du chapitre.

A) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	22 755,00 euros
---	-----------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter la dotation de certains articles par rapport aux crédits ouverts lors du budget primitif 2018 et d'augmenter la dotation votée au B.P. pour 22 755 euros.
Les dotations complémentaires qui vous sont proposées sont les suivantes (financées par des virements de crédits et l'enveloppe complémentaire) :

- 7 640 euros pour les frais de carburants afin de compléter la ligne budgétaire compte tenu de l'augmentation des taxes et du prix du baril de pétrole,
- 5 000 euros pour l'acquisition de fiches « SINUS » destinées à répertorier les victimes dans le cadre d'un plan N.O.V.I.,

- 4 320 euros pour l'édition d'atlas DFCI destinés à nos engins feux de forêts (opération subventionnée à 80 % par le conservatoire de la forêt méditerranéenne),
- 3 000 euros pour le remplacement des médicaments dans le cadre du soutien sanitaire auprès des sapeurs-pompiers lors de grosses interventions,
- 250 euros pour compléter la ligne des vaccins et sérums,
- 40 000 euros de petites fournitures pour l'atelier,
- 8 755 euros pour la location de l'hélicoptère bombardier d'eau du SDIS 06 lors du feu de forêt de Moustiers Sainte Marie,
- 1 500 euros pour l'édition de fiches bilan secouriste,
- 10 000 euros pour l'entretien des bâtiments,
- 32 000 euros pour la maintenance des faisceaux hertziens,
- 3 800 euros au titre de la maintenance du site internet,
- 3 800 euros pour les études.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
60622	Carburants		7 640,00 €	7 640,00 €
60632	Fournitures petit équipement		5 000,00 €	5 000,00 €
6064	Fournitures administratives		4 320,00 €	4 320,00 €
60661	Médicaments		3 000,00 €	3 000,00 €
60662	Vaccins et sérums		250,00 €	250,00 €
6068	Autres matières et fournitures		40 000,00 €	40 000,00 €
61352	Locations mobilières autres		8 755,00 €	8 755,00 €
61522	Bâtiments		10 000,00 €	10 000,00 €
61551	Matériel roulant		-69 800,00 €	-69 800,00 €
61561	Maintenance bâtiments		-10 000,00 €	-10 000,00 €
61563	Maintenances diverses		32 000,00 €	32 000,00 €
617	Etudes et recherches		3 800,00 €	3 800,00 €
61821	Abonnements		3 800,00 €	3 800,00 €
6236	Catalogues et imprimés		1 500,00 €	1 500,00 €
63513	Autres impôts locaux		- 17 510,00 €	-17 510,00 €
		0,00 €	22 755,00 €	22 755,00 €

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	955 000,00 euros
---	-------------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter les crédits de ce chapitre, ouverts lors du B.P. 2018, afin de compléter la dotation des dépenses d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires comme suit :

- 355 000 euros afin de couvrir l'intégralité de l'exercice budgétaire 2018 (indemnités opérationnelles, les indemnités de formation et celles des gardes et astreintes),
- 500 000 euros afin de rattraper deux mois de retard des indemnités opérationnelles,
- 75 000 euros pour la revalorisation du taux de la garde postée (62,50 % au lieu de 50 % sur le créneau horaire 7 heures à 19 heures),
- 25 000 euros pour l'alignement de l'allocation de vétérance sur l'allocation de fidélisation des anciens sapeurs-pompiers (première étape),
- 20 000 euros de complément pour le programme 2018 départemental de formation des sapeurs-pompiers.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
641411	Vacations versées aux sapeurs-pompiers volontaires		495 000,00 €	495 000,00 €
6414121	Vacations formations départementales		130 000,00 €	130 000,00 €
6414122	Vacations formations C.I.S.		130 000,00 €	130 000,00 €
641413	Astreintes		40 000,00 €	40 000,00 €
641414	Gardes		130 000,00 €	130 000,00 €
641461	Vacations S.S.S.M.		5 000,00 €	5 000,00 €
646	Allocation de vétérance		25 000,00 €	25 000,00 €
		0,00 €	955 000,00 €	955 000,00 €

CHAPITRE 042 : DOTATION AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT	355 000,00 euros
--	-------------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter la dotation de l'article 6811, où sont rattachées les opérations d'amortissements, de 355 000 euros.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations		355 000,00 €	355 000,00 €
		0,00 €	355 000,00 €	355 000,00 €

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 710,00 euros
---	-----------------------

1°) Commentaire :

Conformément à la délibération que nous venons de prendre, nous inscrivons les crédits pour l'admission des titres 253-2009 et 369-2012 en non-valeur.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
6541	Créances admises en non-valeur		370,00 €	370,00 €
6542	Créances éteintes		3 340,00 €	3 340,00 €
		0,00 €	3 710,00 €	3 710,00 €

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	93 455,00 euros
--	------------------------

1°) Commentaire :

Suite à la participation des moyens du SDIS 04 aux renforts feux de forêts 2016, nous avons émis des titres de recette auprès du Ministère de l'Intérieur en fin d'exercice (titre n° 487-488-489-491-492-493 / 2016) pour 88 127,05 euros. Entre le montant que le SDIS 04 a titré et le montant versé, nous avons un écart de 1 135,95 euros. Il vous est donc proposé d'annuler les titres erronés.

D'autre part, dans le cadre de la mise à disposition, en 2016, de vacataires saisonniers pour les centres d'incendie et de secours de Château-Arnoux, Moustiers Sainte-Marie et Riez, le SDIS 04 a émis un titre, en 2017, auprès de Provence-Alpes Agglomération pour 6 901,55 euros. Dans la mesure où cette nouvelle collectivité a repris les compétences des anciennes communautés de communes, elle ne peut pas régler la part des communes 2016 de Moustiers Sainte-Marie (pour son centre d'incendie et de secours et de Sainte Croix de Verdon (pour le centre d'incendie et de secours de Riez). Il vous est proposé d'annuler partiellement le titre numéro 222-2016 à hauteur de 4 186,32 euros qui sera refait directement aux communes concernées.

Ces annulations donnent lieu à émission de nouveaux titres équivalents.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
673	Titres annulés		93 455,00 €	93 455,00 €
		0,00 €	93 455,00 €	93 455,00 €

CHAPITRE 68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	85 420,00 euros
---	------------------------

1°) Commentaire :

En application de la délibération 2015-09 du 22 janvier 2015, le SDIS 04 provisionne la somme de 85 417,40 euros (jusqu'en 2019) afin de pouvoir annuler le titre 355 /2008 émis à l'encontre du Département.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
6817	Dotations et prévisions		85 420,00 €	85 420,00 €
		0,00 €	85 420,00 €	85 420,00 €

LE MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVE À 1 515 340 EUROS.

B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 002 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTES	6 887,68 euros
--	-----------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'inscrire le résultat de l'exercice 2017 que nous avons constaté au compte administratif 2017.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	RECETTES NOUVELLES	TOTAL
002	Déficit ou excédent de fonctionnement reporté		6 887,68 €	6 887,68 €
		0,00 €	6 887,68 €	6 887,68 €

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES DIVERSES	93 542,32 euros
---	------------------------

1°) Commentaire :

Nous inscrivons les recettes qui correspondent à l'attribution du remboursement de l'Etat suite aux renforts extra-départementaux versé en début d'année.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	RECETTES NOUVELLES	TOTAL
70878	Autres produits activités annexes		93 542,32 €	93 542,32 €
		0,00 €	93 542,32 €	93 542,32 €

CHAPITRE 74 : CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	1 415 000,00 euros
--	---------------------------

1°) Commentaire :

Dans le cadre de la convention pluriannuelle entre notre établissement public et le Conseil départemental (période 2018 -2020), la contribution départementale, au titre de l'exercice 2018, a été fixée à 10 051 756 euros. Ce montant correspond à :

- 8 751 756 euros de contribution initiale (montant inscrit au B.P. 2018),
- 75 000 euros pour la revalorisation des gardes postées,
- 25 000 euros pour la première étape de l'alignement de l'allocation de vétérance sur l'allocation de fidélisation des anciens sapeurs-pompiers volontaires,
- 355 000 euros afin de couvrir l'intégralité de l'exercice budgétaire 2018 des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires (indemnités opérationnelles, les indemnités de formation et celles des gardes et astreintes),
- 500 000 euros afin de rattraper deux mois de retard des indemnités opérationnelles des sapeurs-pompiers volontaires,
- 345 000 euros de complément de dotation pour l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers.

Nous inscrivons donc le montant complémentaire, soit 1 300 000 euros.

D'autre part, dans le cadre des projets européens sur lesquels le SDIS 04 est engagé, nous inscrivons une recette de 115 000 euros représentant :

- 41 655 euros issus du projet ALCOTRA « RISK-GEST »,
- 20 095 euros issus du projet ALCOTRA « RISK-FORM »,
- 36 145 euros issus du projet ALCOTRA « RISK-ACT »,
- 17 105 euros issus du projet DG ECHO « RESCULT ».

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	RECETTES NOUVELLES	TOTAL
7473	Département		1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
7477	Fonds européens		115 000,00 €	115 000,00 €
		0,00 €	1 415 000,00 €	1 415 000,00 €

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVE À 1 515 340 EUROS.

B) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de nos opérations réalisées en A.P. et C.P. je vous propose de réinscrire les sommes de crédits de paiement 2017 engagées au titre du budget 2017 et non réglées au 31 décembre.

D'autre part, vous trouverez, ci-dessous, les deux nouveaux programmes sous la forme d'autorisation de programme et crédits de paiement (le troisième programme apparaîtra au B.P. 2019) :

- OPERATION 20 – RISK-GEST ;
- OPERATION 21 – RISK-ACT ;

2°) Détail des mouvements financiers par A.P. et C.P. (AP/CP ANTARES)

- OPERATION 15 – CASERNE BARCELONNETTE ;

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
231312	Centres d'incendie et de secours	1 328,94 €	70 000,00 €	71 328,94 €
		1 328,94 €	70 000,00 €	71 328,94 €

- OPERATION 17 – ANTARES ;

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
2051	Concessions droit brevet	85 320,00 €	0,00 €	85 320,00 €
		85 320,00 €	0,00 €	85 320,00 €

• OPERATION 20 – RISK-GEST ;

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
2051	Concessions droit brevet	0,00 €	106 200,00 €	106 200,00 €
		0,00 €	106 200,00 €	106 200,00 €

• OPERATION 22 – RISK-ACT ;

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
2031	Frais d'études	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
		0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 532,22 euros
--	-----------------

1°) Commentaire :

Je vous propose de réinscrire les sommes engagées au titre du budget 2017 et non réglées au 31 décembre.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires au titre des reports

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
2031	Frais d'études	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
2051	Concessions droit brevet	24 532,22 €	0,00 €	24 532,22 €
		33 532,22 €	0,00 €	33 532,22 €

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 380 482,86 euros
--	--------------------

1°) Commentaire :

Je vous propose de réinscrire les sommes engagées au titre du budget 2017 et non réglées au 31 décembre, ainsi que quatre opérations nouvelles :

- 5 000 euros pour l'acquisition d'un faisceau hertzien ;
- 7 000 euros pour l'achat d'une rampe oxygène ;
- 20 350 euros de complément de dotation pour l'équipement des centres d'incendie et de secours en mobilier (et en particulier en vestiaires) ;
- 30 000 euros pour l'acquisition de matériels de secours routiers ;
- 35 000 euros pour la visite décennale de l'échelle aérienne affectée au C.I.S. Digne-les-Bains ;
- 59 737,79 euros de complément de dotation pour l'habillement des sapeurs-pompiers.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
21312	Centres d'incendie et de secours	143 367,20 €	0,00 €	143 367,20 €
215311	RÉSEAUX DE TRANSMISSION —Émetteurs récepteurs	336 668,02 €	0,00 €	336 668,02 €
215312	RÉSEAUX DE TRANSMISSION —Relais / Points Hauts	20 304,00 €	5 000,00 €	25 304,00 €
215315	RÉSEAUX DE TRANSMISSION —Autres matériels / vigies	207 197,56 €	0,00 €	207 197,56 €
215321	RÉSEAUX DE TRANSMISSION —Appels sélectifs	3 406,50 €	0,00 €	3 406,50 €
215324	RÉSEAUX DE TRANSMISSION —Autres matériels d'alerte	7 200,00 €	0,00 €	7 200,00 €
2156102	Matériel roulant d'incendie et de secours — V.S.A.V.	293 764,64 €	0,00 €	293 764,64 €
2156104	Matériel roulant d'incendie et de secours — V.L.U. – V.L.C.	16 515,76 €	0,00 €	16 515,76 €
2156105	Matériel roulant d'incendie et de secours — V.L.H.R.	63 377,52 €	0,00 €	63 377,52 €
2156106	Matériel roulant d'incendie et de secours — V.T.U. – V.I.D.	22 735,58 €	0,00 €	22 735,58 €
2156107	Matériel roulant d'incendie et de secours — V.P.C.	59 838,00 €	0,00 €	59 838,00 €
2156111	Matériel roulant d'incendie et de secours - C.C.F. Moyens - C.C.Rural	712 886,42 €	- 35 000,00 €	677 886,42 €
2156112	Matériel roulant d'incendie et de secours - C.C.F.Super - C.C.G.C.	4 173,60 €	0,00 €	4 173,60 €
2156114	Matériel roulant d'incendie et de secours — E.P.A. – B.E.A.	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
2156201	Matériel d'incendie et de secours — P.U.I. – S.S.S.M.	25 949,57 €	7 000,00 €	32 949,57 €
2156203	Matériel d'incendie et de secours — G.S.M.S.P.	1 380,00 €	0,00 €	1 380,00 €
2156204	Matériel d'incendie et de secours - Equipes S.A.V. et plongée	1 767,00 €	0,00 €	1 767,00 €
2156206	Matériel d'incendie et de secours — Sauvetage Déblaiement	1 863,96 €	0,00 €	1 863,96 €
2156209	Matériel d'incendie et de secours — G.M.T.	103 018,57 €	30 000,00 €	133 018,57 €
2156210	Matériel d'incendie et de secours — A.R.I. et masques de fuite	3 600,00 €	0,00 €	3 600,00 €
21571	Ateliers	15 604,03 €	0,00 €	15 604,03 €
2182	Matériels de transport	21 328,53 €	0,00 €	21 328,53 €
2183	Matériels informatiques	78 000,00 €	0,00 €	78 000,00 €

2184	Matériels de bureau et mobilier	3 961,37 €	20 350,00 €	24 311,37 €
21881	Habillement des sapeurs-pompiers	110 175,67 €	59 737,79 €	169 913,46 €
21882	Autres matériels	311,57 €	0,00 €	311,57 €
		2 258 395,07 €	122 087,79 €	2 380 482,86 €

CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	50 420,98 euros
---	------------------------

1°) Commentaire :

Je vous propose de réinscrire les sommes engagées au titre du budget 2017 et non réglées au 31 décembre.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	TOTAL
231312	Centres d'incendie et de secours	22 840,98 €	0,00 €	22 840,98 €
2356106	Matériel roulant d'incendie et de secours – V.T.U. – V.I.D. - PMA	27 580,00 €	0,00 €	27 580,00 €
		50 420,98 €	0,00 €	50 420,98 €

LE MONTANT TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVE A 2 757 285 EUROS.

C) RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 001 : EXCÉDENTS D'INVESTISSEMENT REPORTES	450 361,97 euros
---	-------------------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'inscrire le résultat de l'exercice 2017 que nous avons constaté au compte administratif 2017 et affecté.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	RECETTES NOUVELLES	TOTAL
001	Déficit ou excédent d'investissement reporté		450 361,97 €	450 361,97 €
		0,00 €	450 361,97 €	450 361,97 €

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	170 702,03 euros
---	-------------------------

1°) Commentaire :

Je vous propose de réinscrire les subventions attendues dans le cadre de nos programmes non terminés au 31 décembre 2017 (subvention européenne dans le cadre du programme ALCOTRA « PRODIGE »).

D'autre part, les recettes attendues pour 2018 pour des projets européens RISK-GEST et RISK-ACT, pour 115 702,03 euros, sont inscrites.

Enfin, nous avons voté, au budget primitif 2018, une recette de 200 K€ au titre de la subvention d'Etat appelée DSIS², participation de 50 % aux dépenses d'acquisition d'émetteurs récepteurs radio numériques. Courant avril, nous avons appris que la dotation 2018 avait été réduite de moitié et que le SDIS 04 ne serait donc pas éligible. Il vous est donc proposé d'annuler cette inscription budgétaire, portée à l'article 1321, mais de maintenir l'opération d'acquisition afin de permettre de pouvoir équiper l'ensemble de nos engins en postes numériques. Le déficit de recette est compensé par la recette de la dotation au compte d'amortissement.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	RECETTES NOUVELLES	TOTAL
1321	Etat et établissements nationaux	0,00 €	-200 000,00 €	-200 000,00 €
1327	Fonds européens	255 000,00 €	115 702,03 €	370 702,03 €
		255 000,00 €	- 84 297,97 €	170 702,03 €

**CHAPITRE 16 :
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**

1 781 221,00 euros

1°) Commentaire :

Dans le cadre de financements de projets mobiliers et immobiliers 2017, nous avons prévu un recours à l'emprunt.

Compte tenu de l'étalement des opérations et de notre situation de trésorerie, nous n'avons pas mobilisé l'intégralité de l'enveloppe qu'il vous est proposé de reporter sur 2017.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	RECETTES NOUVELLES	TOTAL
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 781 221,00 €	0,00 €	1 781 221,00 €
		1 781 221,00 €	0,00 €	1 781 221,00 €

**CHAPITRE 040 :
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

355 000,00 euros

1°) Commentaire :

Comme nous l'avons vu en section de fonctionnement, il vous est proposé d'augmenter la dotation des articles, où sont rattachées les opérations d'amortissement, à hauteur de 355 000 euros.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires

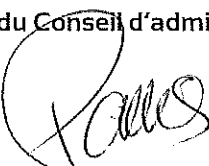
Articles	Libellé article	BS 2018		
		REPORTS	RECETTES NOUVELLES	TOTAL
28033	Frais d'insertion		188,00 €	188,00 €
28041	Subventions d'équipements aux organismes publics		- 10 768,00 €	- 10 768,00 €
28051	Concession et droits similaires		22 677,00 €	22 677,00 €
281311	Bâtiments administratifs		- 648,00 €	- 648,00 €
281312	Centres d'incendie et secours		- 4 581,00 €	- 4 581,00 €
281531	Réseaux de transmission		47 137,00 €	47 137,00 €
281532	Réseaux d'alerte		23 933,00 €	23 933,00 €
281561	Matériels roulants d'incendie et de secours		257 571,00 €	257 571,00 €
281562	Matériels d'incendie et de secours		25 839,00 €	25 839,00 €
281568	Autres matériels d'incendie et de secours		- 189,00 €	- 189,00 €
281571	Ateliers		5 827,00 €	5 827,00 €
281578	Autres matériels outillages techniques		- 870,00 €	- 870,00 €
28182	Matériels de transport		3 802,00 €	3 802,00 €
28183	Matériels informatiques		16 086,00 €	16 086,00 €
28184	Matériels de bureau et mobilier		1 602,00 €	1 602,00 €
28188	Autres		- 32 606,00 €	32 606,00 €
		0,00 €	355 000,00 €	355 000,00 €

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVE À 2 757 285 EUROS.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN